



Harmoniser pour mieux protéger

On pourrait résumer ainsi le nouveau système européen de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques (ou règlement CLP). Il vise à « assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement ».

Le but de ce nouveau règlement européen est de faire adhérer les pays européens au système international SGH (ou Système Général Harmonisé) qui va permettre une unification mondiale de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques.

Adopté le 16 Décembre 2008, le règlement CLP est entré en vigueur le 20 Janvier 2009. Cependant, un délai est accordé aux industriels afin qu'ils actualisent (ou reclassifient) leurs substances : ceux-ci ont jusqu'au 1er Décembre 2010 (jusqu'au 1er Juin 2015 pour les mélanges).

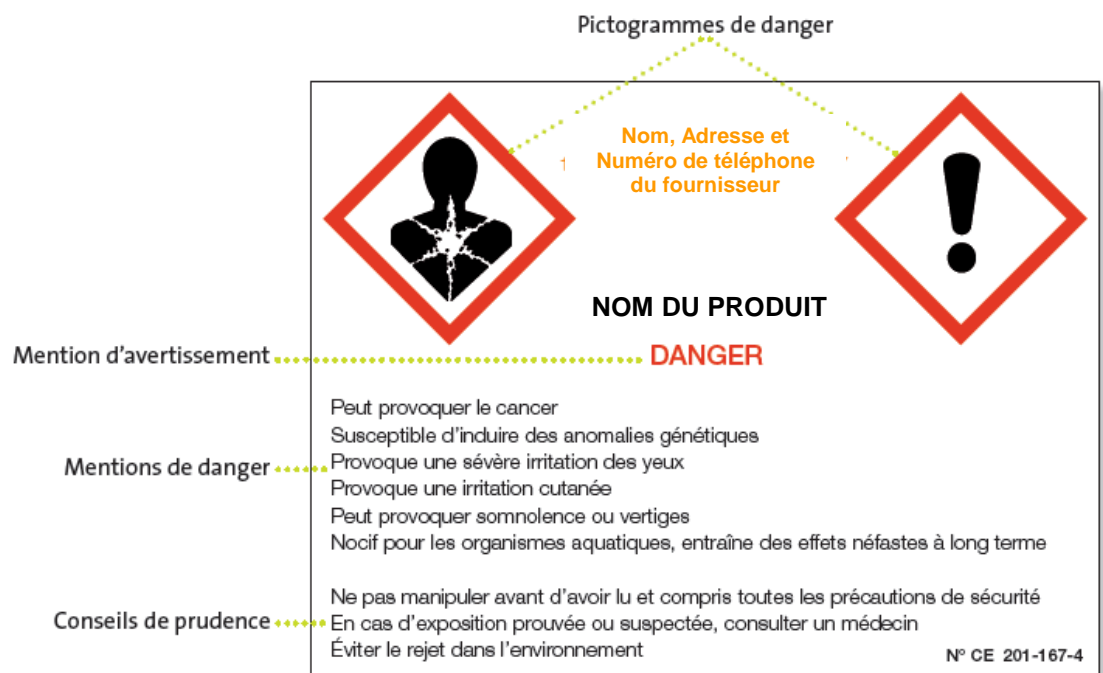
L'étiquette des produits chimiques est une source importante d'informations. Elle vous informe des dangers que les produits présentent pour votre santé et pour l'environnement.

ATTENTION :

La réglementation change,
les étiquettes aussi

La réglementation définissant le contenu de l'étiquette est modifiée : les informations à mentionner sur l'étiquette vont changer. Petit à petit les étiquettes que vous connaissez vont être remplacées et vous allez voir apparaître de nouvelles étiquettes sur les produits que vous utilisez. Avec la nouvelle réglementation, les symboles et les indications que vous aviez l'habitude de décoder vont être remplacés par des pictogrammes de danger.

EXEMPLE D'UNE NOUVELLE ETIQUETTE





Ces produits peuvent exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements...



Ces produits sont corrosifs, suivant les cas :

- ils attaquent ou détruisent les métaux;
- ils peuvent ronger la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection.



Ces produits peuvent s'enflammer, suivant le cas :

- au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique...;
- sous l'effet de la chaleur, de frottements...;
- au contact de l'air;
- au contact de l'eau, s'ils dégagent des gaz inflammables (certains gaz s'enflamment spontanément, d'autres au contact d'une source d'énergie – flamme, étincelle...).



Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose. Ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.



Ces produits chimiques ont un ou plusieurs des effets suivants :

- ils empoisonnent à forte dose ;
- ils sont irritants pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau ;
- ils peuvent provoquer des allergies cutanées (eczémas) ;
- ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges.



Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques...).



Ces produits rentrent dans une ou plusieurs de ces catégories :

- produits cancérogènes : ils peuvent provoquer le cancer ;
- produits mutagènes : ils peuvent modifier l'ADN des cellules et peuvent alors entraîner des dommages sur la personne exposée ou sur sa descendance (enfants, petits-enfants...);
- produits toxiques pour la reproduction : ils peuvent avoir des effets néfastes sur la fonction sexuelle, diminuer la fertilité ou provoquer la mort du fœtus ou des malformations chez l'enfant à naître ;
- produits qui peuvent modifier le fonctionnement de certains organes comme le foie, le système nerveux... Selon les produits, ces effets toxiques apparaissent si l'on a été exposé une seule fois ou bien à plusieurs reprises ;
- produits qui peuvent entraîner de graves effets sur les poumons et qui peuvent être mortels s'ils pénètrent dans les voies respiratoires (après être passés par la bouche ou le nez ou bien lorsqu'on les vomit) ;
- produits qui peuvent provoquer des allergies respiratoires (asthme, par exemple).



Ces produits sont des gaz sous pression contenus dans un récipient. Certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur: il s'agit des gaz comprimés, des gaz liquéfiés et des gaz dissous. Les gaz liquéfiés réfrigérés peuvent, quant à eux, être responsables de brûlures ou de blessures liées au froid appelées brûlures et blessures cryogéniques.



Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion s'ils sont en présence de produits inflammables. On les appelle des produits comburants.

La fiche de données de sécurité est un document de quelques pages qui complète les informations qui figurent sur l'étiquette.

[Consultez là !](#)